

COMMUNE DES TOUCHES
PROCES- VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 juin 2018

Le jeudi 28 juin 2018 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMINE, 1^{ère} Adjointe – Maire par délégation de la commune DES TOUCHES.

Présents : Laurence GUILLEMINE, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Floranne DAUFFY, Martine BARON, Claire DELARUE, Anthony DOURNEAU, Nelly HAURAS, Maryse LASQUELLEC, Sandrine LEBACLE, Marcel MACE, Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER

Absents excusés : Frédéric GREGOIRE, Magalie BONIC (pouvoir à Claire DELARUE), Frédéric BOUCAULT (arrivée à 21h00 pour la délibération n°8)

Nombre de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Claire DELARUE

Date de convocation : 21 juin 2018

Date d'affichage : 21 juin 2018

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2018

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 17 mai 2018 et sur proposition de Madame la 1^è Adjointe, Maire par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2018.*

Modification de l'ordre du jour.

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Mme Laurence GUILLEMINE, Maire par délégation, propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Sécurisation des entrées de bourg – Acquisitions foncières Route de Petit-Mars (annule et remplace la délibération du 04/07/2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*- **Accepte** les modifications énoncées ci-dessus concernant l'ordre du jour du conseil municipal.*

OBJET : BUDGET Principal – Décision modificative n°2

Vote : Pour : 16 - Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Principal 2018 des dépenses et recettes liées :

- à la régularisation de l'imputation comptable d'une dépense d'investissement (SYDELA pour effacement des réseaux)

En conséquence, Monsieur Bruno VEYRAND soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°1 suivante concernant le budget principal :

INVESTISSEMENT - Dépenses						
operation	art	intitulé	Rar 2017	BP 2018 (total)	DMn°1	DM n°2
	001	Résultat d'invrt reporté				
	010	Stocks				
	20	Immo incorpo (hors opérations)	0,00			
OPERATIONS D'EQUIPEMENT			612 036,81	1 155 060,39		
116		ACHATS DIVERS	0,00	6 000,00		
159		TRAVAUX MAIRIE	5 000,00	338 812,08		
172		SALLE POLYVALENTE	47 457,34	70 442,66		
178		SALLE OMNISPORT	4 000,00	32 000,00		
194		MONT JUILLET	0,00	2 000,00		
201		BIBLIOTHEQUE	0,00	800,00		
212		INFORMATIQUE	566,07	5 000,00		
213		AMENAGEMENT BOURG	0,00	800,00		
239		CIMETIERE	3 000,00	4 000,00		
240		TRAVAUX EGLISE	2 000,00	2 100,00		
241		GROUPE SCOL/POLE ENFANCE	4 095,61	5 500,00		
242		RESERVES FONCIERES	15 000,00	0,00		
255		COMMERCE D'ALIMENTATION	0,00	800,00		
257		ETUDES ET TRAVAUX ERP	0,00	2 000,00		
258		BATIMENTS COMMUNAUX	14 106,00	16 000,00		
259		PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	0,00	800,00		
260		PAVC	0,00	140 000,00		
261		TRAVAUX VOIRIE ET PARKING	457 184,59	348 805,65		-3 679,00
	204158	Subv d'équipement autre Gpmt				10 961,00
	2041582	Subv d'équipement (bat et instal) autre gpmt				2 530,00
	2315	install, mat, outillage technique	454104,35	334389,65		-17 170
262		EQUIPEMENTS SPORTIFS	22 800,00	15 000,00		
263		ILLUMINATIONS	0,00	1 000,00		
264		Numérotation des villages	0,00	1 000,00		
267		MAISON MEDICALE	0,00	162 200,00		
268		SDAP	36 827,20	0,00		
SOLDE			612 536,81	1 285 139,39		-3 679,00
				1 897 676,20		

INVESTISSEMENT - Recettes

operation	art	intitulé	Rar	BP 2018 (total)	DM n°1	DM n°2
	001			675 424,81	-	
	010	Stocks	0,00 €	0,00		
	13	Subv. D'inv.	147 382,92 €	212 009,00	-	
	16	Emprunts et dettes	0,00 €	550,00	-	
	10	Dotations et fonds divers	0,00 €	40 310,37	-	
	28	op d'ordre amort.		0,00	-	
	024	produits des cessions d'immobilisations		0,00	-	
	20	Immobilisations incorporelles	11 100,00 €	0,00	-	
	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00	-	
	021	virement depuis la section de fctmt	0,00 €	737 250,12	2 165,80	-3 679,00
	040	op. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	73 648,98	-2 165,80	
	041	op. patrimoniales	0,00 €	0,00		
SOLDE			158 482,92 €	1 739 193,28 €	0,00 €	-3 679,00 €
				1 897 676,20 €		

FONCTIONNEMENT - Dépenses

operation	art	intitulé	BP 2018 (total)	DM n°1	DM n°2
	011	Charges à caractère général	532 656,30	-	
	012	Charges de personnel	906 722,96	-	
	014		5 600,00	-	
	65	Autres charges de gestion courante	370 109,10	-	
	65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales			3 679,00
	66	Charges financières	112 319,00	-	
	67	Charges exceptionnelles	300,00	-	
	022	Dépenses imprévues	130 111,63	-	
	023	Virement à la section investissement	737 250,12	2 165,80	-3 679,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00		
	042	Opérations d'ordre entre sections	46 916,43	24 566,75	
SOLDE			2 841 985,55	26 732,55	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 sur le budget Principal, telle que proposée ci-dessus

OBJET : BUDGET Assainissement – Décision modificative n°1

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Assainissement 2018 des dépenses et recettes liées :
- à l'équilibre des opérations d'ordre liées aux amortissements

En conséquence, Monsieur Bruno VEYRAND soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°1 suivante concernant le budget principal :

FONCTIONNEMENT - Dépenses				
operation	art	intitulé	BP 2018	DM n°2
	022	dépenses imprévues	10 000,00	
	023	virement à la section investissement	70 541,56	
	011	charges à caractère général	106 342,22	-79,26
	61521	entretien et réparation sur biens immobiliers	103 293,22	-79,26
	012	charges de personnel	20 835,00	
	65	autres charges de gestion courante	10,00	
	66	charges financières	2 521,39	
	042	Opérations d'ordre entre sections	21 283,78	
	44566	OP TVA	0,00	
SOLDE			231 533,95	-79,26

FONCTIONNEMENT - Recettes				
operation	art	intitulé	BP 2018	DM n°1
	002	excédent d'exploitation reporté	192 731,57	
	70	vente des services, domaines,...	30 000,00	
	75		2,00	
	77	produits exceptionnels	8 800,38	-79,26
	777	quote part subv d'inv virée au résultat	8 800,38	-79,26
	44571	OP TVA	0,00	
SOLDE			231 533,95	-79,26

Laurence GUILLEMINNE annonce que les services de la CCEG et de la commune continuent à travailler sur le transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité pour 2019, même si des discussions sont actuellement en cours au Parlement pour acter le report de ce transfert à 2026.

Dans ce cadre, il est demandé aux communes de ne pas faire de transfert de finances du budget assainissement vers le budget principal. Les investissements nécessaires au réseau doivent quant à eux être réalisés normalement. L'objectif étant de définir une situation sincère et honnête des budgets assainissement de toutes les communes.

Bruno VEYRAND précise que le bureau d'étude en charge de ce transfert établira des simulations financières des répartitions et calculera les conséquences financières de ce transfert de compétence.

Anthony DOURNEAU : La commune DES TOUCHES a une situation financière saine et un budget conséquent.

Bruno VEYRAND : Les conditions techniques et financières du transfert de compétence feront l'objet de délibération en Conseil municipal lorsque la date sera arrêtée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*- **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 sur le budget assainissement, telle que proposée ci-dessus*

OBJET : ASSOCIATIONS / ENFANCE-JEUNESSE- Subvention 2018 à l'association PIROUETTE (Halte d'Enfants)

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Madame Floranne DAUFFY, Conseillère déléguée à l'enfance-jeunesse, rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du Conseil municipal du 29 mars 2018.

Elle précise que le principe de versement de la subvention à l'association Pirouette avait été acté mais le montant non précisé en raison d'un projet de reprise de la structure par une autre association.

Cette reprise ne pouvant se faire en 2018 en raison d'une inconnue financière concernant l'aide de la CAF, la commission enfance-jeunesse propose, sur la base des documents comptables fournis par l'association, d'attribuer une subvention de 21 476.56€ pour l'ensemble de l'année 2018.

Anthony DOURNEAU : Casson font-ils la même chose ?

Floranne DAUFFY : la commune de Casson est également dans l'attente des précisions de la CAF quant aux aides attendues. La commune serait a priori également intéressée par cette reprise.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

*- **Décide** d'attribuer pour l'année 2018 une subvention de 21 476.56€ à l'association PIROUETTE*

*- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2018*

OBJET : Subventions aux Associations 2018 - complément

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Madame Laurence GUILLEMIN, Maire par délégation, rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du Conseil municipal du 29 mars 2018.

Elle précise que pour l'organisation du forum des associations, l'association Les Touches Running a financé la conception d'une banderole qui pourra être réutilisée chaque année (montant facturé : 244.20€).

Cette banderole ayant vocation à servir l'ensemble des associations actives sur la commune, il est proposé qu'elle soit prise en charge par la Mairie et fasse l'objet d'un remboursement auprès des Touches Running via une subvention exceptionnelle de 244.20€

Maryse LASQUELLEC : La banderole a-t-elle permis d'attirer plus de monde au Forum ?

Anthony DOURNEAU : Le nombre de visiteurs étaient à peu près identique à l'édition 2017. Il manquait toutefois beaucoup d'associations (12 sur 34). Une enquête sera faite auprès des p résidents d'associations afin de savoir pourquoi. Une réflexion doit être engagée (porter l'organisation du forum à un an sur deux ?)

En termes de communication, les flyers à distribuer auprès des élèves n'ont pas pu être édités.

Il faudrait avancer le forum début juin quand les clubs sont encore en activité.

Laurence GUILLEMIN : J'ai eu quelques retours positifs sur une organisation en juin (plutôt qu'en septembre) qui permet l'organisation des inscriptions aux clubs.

Corinne AVENDANO : Je suis plutôt pour organiser le forum chaque année. Par ailleurs il a pu être dit que la durée était trop courte ; peut-être faudrait-il prévoir des animations ?

Anthony DOURNEAU : Le faire plus long sur la journée pose la question de trouver des bénévoles pour tenir les stands.

Martine BARON : l'information est-elle passée dans le bulletin ?

Anthony DOURNEAU : La date du forum n'était pas encore fixée lorsque le bulletin a été édité. Il faudrait peut-être caler le forum à date fixe et modifier si nécessaire (en fonction des compétitions) ? Le forum fait partie de la vie communale, il faut le retravailler et continuer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer pour l'année 2018, la subvention exceptionnelle suivante :

Association	Objet	Montant
Les Touches Running	Subvention exceptionnelle (sur présentation de facture)	244.20 €

- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2018

OBJET : Urbanisme – Commune de LIGNE – Révision du PLU – Avis sur PADD

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Madame Laurence GUILLEMIN, Maire par délégation, rappelle que la commune de Ligné est en cours de révision générale de son PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Dans ce cadre, la commune de Ligné a élaboré un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui exprime les objectifs et le projet politique de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon 2030.

En tant que commune limitrophe, et selon l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, il est demandé l'avis de la commune des TOUCHES sur ce document (consultable en Mairie).

Laurence GUILLEMIN précise les objectifs visés dans le projet de PADD :

Maîtriser la croissance démographique

Renforcer les équipements

Conforter le dynamisme économique

Développer l'offre de mobilité et de communication

Protéger les paysages et le patrimoine bâti et naturel

Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Corinne AVENDANO : La commune de Ligné a-t-elle des Hameaux ?

Stanislas BOMME : Il y a trois gros hameaux qu'ils souhaitent développer (La Roche, Le Plessis et Beaucé)

Jean-Michel ROGER : l'objectif de Ligné est d'atteindre 6500 habitants en 2030 ? C'est conséquent !

Laurence GUILLEMIN : Aujourd'hui, Ligné compte 4974 habitant, nous sommes sur une évolution moyenne de +1.76% par an, cela va vite.

Corinne AVENDANO : la commune de Ligné suit-elle les obligations du prochain PLUi ?

Laurence GUILLEMIN : Ils ne sont pas concernés car ne font pas partie de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres. Ligné appartient à la COMPA.

Anthony DOURNEAU : La COMPA a-t-elle lancé la procédure d'un PLUi ?

Stanislas BOMME : Non, les communes ont refusé, d'où la révision générale du PLU de Ligné.

Le projet de déchetterie commune avec Saint Mars du Désert est-il toujours d'actualité ?

Laurence GUILLEMIN : Non car la commune de Ligné prévoit d'implanter une déchetterie sur la route du Cellier, donc trop éloignée de Saint Mars du Désert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de PADD de la commune de Ligné

- N'émet aucune remarque sur ce projet

OBJET : Sécurisation des entrées de bourg – Acquisitions foncières Route de Petit-Mars (annule et remplace la délibération du 04/07/2017)

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu la délibération du 04/07/2017 autorisant l'acquisition foncière de la parcelle ZD 0088 sise Route de Petit Mars ;

Vu le plan de division établi par géomètre-expert en date du 22/02/2018 ;

Mme Laurence GUILLEMIN, Maire par délégation rappelle que le Conseil municipal a acté en date du 04/07/2017, l'acquisition foncière de la parcelle ZD 0088 au prix de 12 500€ (hors frais de bornage, frais d'acte notarié et autres frais divers).

Le bornage visant à établir le plan de division foncière a mis en évidence la nécessité de redéfinir les parcelles à acquérir en vue d'obtenir une cohérence foncière :

- Ajustement des parcelles acquises aux Consorts GUINOUEZ pour un prix total de 12 509.40€ au lieu de 12 500€ prévu par délibération du 04/07/2017.
- Acquisition de 15 ca à M. et Mme BAZIN (parcelle ZD59) au prix de 1 110€

Mme Laurence GUILLEMIN précise donc que le cadre du projet de sécurisation des entrées de bourg et de la création Route de Petit-Mars d'une liaison douce reliant le village de La Maison neuve au bourg, il convient d'acquérir une partie des parcelles suivantes :

Parcelle	Adresse	Propriétaires	Surface à acquérir	Prix au m ²	Prix total
ZD 88	La Maison Neuve	Csts GUINOUEZ	7a55ca 1a67ca	0.20€ 74.00€	12 509.40€
ZD 57	La Rivière Moreau	Csts GUINOUEZ	0a02ca	0.20€	
ZD 59	La Maison neuve	M. et Mme BAZIN Daniel	0a15ca	74.00€	1 110,00€

Les formalités liées à la rédaction des actes de vente ayant été retardées et afin de pouvoir débiter les travaux d'aménagement, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la conclusion de conventions d'occupation des terrains pour réalisation des travaux.

Les propriétaires seront consultés dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'acquérir les portions de parcelles désignées ci-dessus au prix total de 13619.40€ (hors frais de bornage, frais d'acte notarié et autres frais divers) selon répartition fixée ci-dessus.
- **Précise** que les frais de bornage, acte notarié et autres frais accessoires à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
 - **Autorise** M. le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette acquisition foncière.
 - **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure des conventions d'occupation des parcelles avant établissement des actes notariés afin de permettre le début des travaux.
- **Précise** que les crédits utiles à cette acquisition sont inscrits au budget 2018

Arrivée de Frédéric BOUCAULT à 21h00

OBJET : Plan d'Actions Communales pour les Mobilités Actives (PACMA)

Vote : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Mme Laurence GUILLEMINE, Maire par délégation rappelle qu'en janvier 2017, la Communauté de Communes Erdre et Gesvres a arrêté un ensemble de 15 actions dans le cadre de son PGD (Plan Global de Déplacements).

L'action n°1 est la réalisation des PACMA des 12 communes du territoire.

L'objectif principal de ce PACMA est de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle en améliorant la sécurité et la qualité des déplacements doux. Il s'agit, à travers des actions concrètes et programmées dans le temps, de se donner une « feuille de route » pour inciter les habitants à trouver des alternatives aux déplacements motorisés. Un Plan Pluriannuel d'investissement sur 6 ans accompagne l'étude. La commune reste libre de réaliser ou non ces actions.

Laurence GUILLEMINE précise que l'ensemble des communes membres se sont engagées dans cette étude, financée par la CCEG.

La réalisation du PACMA des Touches s'est appuyée sur les étapes suivantes :

- Le diagnostic de l'existant,
- La discussion autour de propositions d'actions
- La planification des actions dans le temps.
- L'idée directrice étant d'étudier les axes secondaires qui relient les hameaux entre eux ; ramener les villages vers le centre-bourg.

L'étude a été réalisée entre mai 2017 et mai 2018 par l'agence Mobhilis, en étroite concertation avec le Comité de Pilotage constitué par des élus de la commune et en concertation avec la population via les associations, écoles, ...

Mme Laurence GUILLEMINE présente au Conseil municipal les fiches actions ainsi définie.

Voir document joint

Elle précise que les zones partagées (Véhicules / cyclo / piétons) impliquent une signalétique (panneaux + marquage au sol) particulière.

La voie en site propre reste la solution la plus sécurisée mais aussi la plus onéreuse.

La commission n'a pas fait prioritaire ce choix.

Corinne AVENDANO : Qu'en est-il de la liaison douce d'intérêt communautaire ?

Laurence GUILLEMINE : La liaison douce est déjà actée par la CCEG. Sa réalisation n'est pas de la compétence de la commune. L'inauguration est prévue pour le mois d'octobre 2018 (avec mise à disposition des vélos à assistance électrique de la commune de Sucé sur Erdre)

Corinne AVENDANO : Le bitume n'est-il pas à refaire par la commune ?

Laurence GUILLEMINE : Tu as ici une information que tu ne devrais pas avoir puisque le sujet n'est sorti que cette semaine et que la discussion doit passer en commission puis en bureau. Aucune décision n'est encore prise à ce sujet. (Ce point sera vu par la commission en fin de séance)

Jean-Michel ROGER : Pourquoi ne pas relier les voies 6 et 7 à l'est ? Cela permettra d'éviter d'avoir à traverser la route d'Ancenis.

Stanislas BOMME : La voie verte existe déjà. Lorsqu'on en sera à l'étape aménagement, on pourra peut-être effectivement inclure cette portion.

Laurence GUILLEMINE : cette liaison n'est pas apparue mais elle paraît cohérente et logique.

Bruno VEYRAND : au niveau des écoles, y a-t-il des aménagements de prévus pour garer les vélos ?
Laurence GUILLEMIN : Oui dans la cour

Martine BARON : la place de parking devant le VIVAL va être supprimée ?
Laurence GUILLEMIN : c'est une proposition dans le cadre du Plan Global de Déplacement suite à un point de vigilance soulevé par le bureau d'étude.

Martine BARON : Concernant l'aménagement rue du Mont Juillet, une place de parking obstrue la visibilité quand on arrive de la rue du Maquis.
Stanislas BOMME : Cette place de stationnement a toujours été là, on a même supprimé les bacs à fleurs pour améliorer la visibilité. C'est peut-être une impression en raison de l'absence du marquage STOP.

Bruno VEYRAND : A-t-on le chiffrage total du PPI envisagé pour le PACMA ?
Laurence GUILLEMIN : En moyenne, environ 54 000€ par an sur 6 ans à compter de 2019.
Bruno VEYRAND : Les élus restent maitres du choix d'engager la démarche ou non ?
Laurence GUILLEMIN : Oui il ne s'agit que d'une étude chiffrée sur 6 ans, d'un projet qui pourra être mis en œuvre totalement, partiellement ou pas du tout. Le jour où les élus souhaiteront s'engager dans la démarche, toute l'étude est déjà prête.
Ce qui est demandé ce soir au Conseil municipal, c'est d'acter le principe du plan d'actions.
Si on veut le mettre en œuvre à l'avenir, il faudra actionner les budgets. On ne s'engage à rien dès ce jour.

Jean-Michel ROGER : Le montant du PACMA est donc estimé à 300 000€ ?
Laurence GUILLEMIN : Exactement 327 000€ sur 6 ans. Le comité de pilotage a validé les possibilités qui étaient financièrement les moins élevées.

Jean-Michel ROGER : Ce plan concerne combien de kilomètres ?
Laurence GUILLEMIN : Entre 20 et 25 km, certaines voies doivent être élargies nécessitant l'acquisition de foncier, la signalétique refaite entièrement, ...
Les propositions retenues ne sont pas l'idéal, elles sont le résultat d'une réflexion mesurée et raisonnable. Elles pourront toutefois permettre aux Touchois de se déplacer plus facilement à pieds ou en vélo.

Corinne AVENDANO : N'y avait-il pas un projet au niveau de la CCEG de mettre à disposition des vélos électriques ?
Laurence GUILLEMIN : C'est une action à mettre en œuvre dans le cadre du PGD. L'action n'est pas encore lancée.
Seule la commune de Sucé sur Erdre a pu acquérir ce type de vélo, grâce à l'obtention d'un financement obtenu dans le cadre du Plan Climat Air Energie + Croissance verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Acte le Plan d'Actions Communales pour les Mobilités Actives de la commune DES TOUCHES.

Informations CCEG

- Lecture publique – passage à la carte unique (Laurence GUILLEMIN) :
Le Bureau communautaire a acté le passage à la carte unique de niveau 1 avec possibilité pour les habitants de la CCEG d'aller dans toutes les bibliothèques/médiathèques du territoire. Les livres ne se déplaceront pas (un livre pris dans une bibliothèque devra être rendu dans cette bibliothèque).
La commission culture de la CCEG et le Président ont proposé la gratuité du service sur tout le territoire. Le bureau communautaire n'a pas validé ce point, les Maires présents n'étaient pas favorables à la gratuité par principe, pour montrer que le service public n'est pas forcément gratuit.

Jean-Michel ROGER : Le but est de responsabiliser les usagers ?

Laurence GUILLEMINE : Les Maires devront prochainement s'accorder sur le prix du service pour les usagers.

Paule DROUET : Pourquoi la décision n'est prise qu'aujourd'hui alors que cela fait 4 ans que la commission culture de la CCEG travaille dessus ?

Anthony DOURNEAU : Quand doit ouvrir la médiathèque de Nort sur Erdre ?

Laurence GUILLEMINE : Novembre 2018

Maryse LASQUELLEC : Qu'en est-il de l'embauche d'un professionnel à la bibliothèque DES TOUCHES ?

Laurence GUILLEMINE : Ce point a été acté ce jour en Bureau communautaire élargi aux Maires : La CCEG ne peut pas prendre la compétence Lecture publique, elle ne peut donc embaucher directement des professionnels. Pour autant, a été acté un soutien financier de la CCEG aux 5 petites bibliothèques qui ne peuvent avoir de professionnel.

Les communes plus importantes ont du mal à comprendre le principe sachant qu'elles ont elles-mêmes des frais de fonctionnement très importants.

La décision actée ce jour pour LES TOUCHES est une aide financière de la CCEG à hauteur de 80% du coût de mise à disposition d'un professionnel par la médiathèque de Nort sur Erdre.

Il est rappelé que la commune DES TOUCHES sollicitait un professionnel pour 10h hebdomadaires. La mise à disposition d'un professionnel de Nort sur Erdre a été préférée à l'embauche directe par la commune d'un agent 10h par semaine uniquement sur une petite structure car ce poste ne paraissait pas motivant. La personne fera ainsi directement partie d'un réseau de professionnels et pourra partager des actions entre la médiathèque et la bibliothèque.

Il est précisé que le bureau de la commune DES TOUCHES est solidaire de cette démarche et prêt à mettre un agent à disposition de la bibliothèque DES TOUCHES. Une réunion doit être organisée en septembre afin d'aborder les modalités pratiques de cette organisation qui ne pourra intervenir qu'en janvier 2019. La Présidente de l'association « 1001 pages » a assuré que la bibliothèque ne serait pas fermée d'ici cette date.

-Atelier Don / Troc (Corinne AVENDANO) :

L'objectif de la démarche est de savoir comment faire pour assurer la gratuité des dons ou trocs.

La mise en place de boîtes à livres fonctionne bien. Mais comment faire pour les objets volumineux ?

L'idée est de mettre en place dans chaque commune, des cabanes à dons (fabriquées à partir de matériaux de récupération) qui seraient ouvertes tout le temps

Laurence GUILLEMINE : La cabane à dons mise en place à St Etienne de Montluc fonctionne très bien. Mais ce principe ne fait-il pas concurrence à la recyclerie ?

Il est seulement demandé à chaque commune de mettre un terrain à disposition ?

Corinne AVENDANO : oui, des opérations de communication seront bientôt faites avec notamment l'organisation du concours de la plus belle cabane.

Frédéric BOUCAULT : Qui gère l'entretien ?

Laurence GUILLEMINE : Ce principe est-il acté ?

Corinne AVENDANO : Non, il sera proposé pour validation au Conseil communautaire à l'automne.

- PLUi (Frédéric BOUCAULT):

Toutes les réunions publiques sont terminées, elles ont réuni plus de 1 200 personnes. Le document diffusé est en ligne sur le site de la CCEG pour consultation.

Le projet de PLUi devrait être soumis au Conseil municipal d'octobre.

Informations diverses

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du Conseil municipal :

17/05 : lancement du marché de rénovation de la salle d'eau Logement du Mont Juillet

17/05 : lancement du marché d'installation de stores – groupe scolaire des Moulins de Juillet

18/05 : lancement du marché de transformation de deux salles de bain Logements du Bas Mont

18/05 : lancement du marché de PATA 2018

22/05 : Adhésion AMF44

31/05 : lancement du marché de travaux pour l'aménagement complémentaire route de Joué sur Erdre

21/06 : lancement du marché de mise en propreté du réseau d'extraction, de reprise et de soufflage de la Salle Polyvalente

22/06 : lancement du marché de création, impression, recherche d'annonceurs pour la diffusion de l'agenda 2019-2021

- Repas des aînés (Paule DROUET) :

Le repas aura lieu de le 22 septembre. Il sera gratuit pour les Touchois nés avant 1945. Il est demandé aux conseillers municipaux de procéder aux invitations selon la liste qui leur est distribuée.

- Projet Mairie (Laurence GUILLEMINE) :

Présentation de la première esquisse du projet Mairie. Le parti-pris de l'architecte est vraiment de se baser sur le bâtiment existant et de l'optimiser au maximum (conservation des ouvertures, des murs porteurs,). Tout le bâtiment sera sur un même niveau, aligné sur l'existant. L'étage accueillera les bureaux du personnel qui ne reçoivent pas ou peu de public (si besoin, le personnel descendra dans l'une des salles de réunion). L'espace pour un ascenseur est prévu mais l'équipement ne sera pas installé dans l'immédiat pour éviter les coûts de fonctionnement.

Jean-Michel ROGER : Quelles est la surface d'agrandissement envisagée ?

Laurence GUILLEMINE : 150 à 200 m²

Maryse LASQUELLEC : l'annexe est-elle intégrée au projet ?

Laurence GUILLEMINE : oui, ce bâtiment sera enfin valorisé. Seul le rez de chaussée pourra être utilisé pour accueillir les archives, un local rangement et la salle de pause des agents qui déjeunent sur place.

Les toilettes publiques du parking, qui constituent actuellement une verrue, seront démolies et déplacées à droite du parking, avec éventuellement mise en place de toilettes automatisées en espérant qu'il y ait moins de dégradations.

Jean-Michel ROGER : Quelle est l'estimation financière de ce projet ?

Laurence GUILLEMINE : il ne s'agit ici que de la 1^{ère} esquisse, le chiffrage nous sera fourni lors de la prochaine réunion début septembre. La livraison de la Mairie est annoncée par l'architecte pour fin 2019.

Jean-Michel ROGER : Quel est le devenir de l'actuelle Mairie ?

Laurence GUILLEMINE : une réunion a eu lieu avec les services de la CCEG afin de savoir quelles sont les possibilités sur l'îlot LEBOT et sur l'îlot Mairie. Divers organismes seront consultés durant l'été. L'idée est de savoir où nous allons sur ces deux sites d'ici la fin 2018.

- AJICO (Floranne DAUFFY) :

Evolution du Taux à l'effort suite au constat de la baisse de participation des familles au financement du service (en raison du nombre croissant de familles au quotient familial bas). Pour éviter l'augmentation de la participation des communes, le taux sera modifié comme suit :

- plancher : de 1€ à 1.10€

- plafond : de 3€ à 3.30€

- pourcentage : de 0.23% à 0.24%

Floranne DAUFFY annonce que depuis la sensibilisation faite dans les écoles, 12 Touchois se sont inscrits à l'AJICO.

- Commission voirie : Liaison douce Nort sur Erdre/LES TOUCHES (Stanislas BOMME) :

Dans le cadre de la réalisation de la liaison douce et des travaux de voirie réalisés par la CCEG et afin de finaliser correctement tout le parcours, il est proposé d'acter la réalisation de travaux de PAVC sur

le tronçon entre la Cohue et La Marchanderie en anticipation du PAVC de 2019. Les travaux seront réalisés par l'entreprise retenue par la CCEG puis refacturés à la commune.

Anthony DOURNEAU : Le chemin passera donc en bicouche ?

Laurence GUILLEMINE : oui

Stanislas BOMME : Cela concerne des voies qui auraient fait l'objet de travaux de PAVC dans les années à venir. Il s'agit d'anticiper pour éviter de dégrader ensuite les marquages de la liaison douce.

Bruno VEYRAND : La signalétique de la liaison douce est prise en charge par la CCEG ?

Laurence GUILLEMINE : Oui sur l'ensemble de la voie douce

Corinne AVENDANO : Le chemin derrière La Marchanderie reste en l'état ?

Stanislas BOMME : Il devrait passer également en bicouche depuis la passerelle afin d'être rendu cyclable. Les travaux devraient être terminés en septembre-octobre.

La commission voirie valide la prise en charge par anticipation des travaux de PAVC utiles à la réalisation de la liaison douce Nort sur Erdre / LES TOUCHES.

- Maryse LASQUELLEC : Un courrier d'invitation à l'inauguration des Nuits de l'Erdre est-il arrivé en Mairie ?

Laurence GUILLEMINE non, pas à ce jour, j'ai été conviée via la CCEG pour remplacer Dominique THIBAUT mais nous n'avons toujours pas d'invitation pour la mairie.

- Questions écrites de l'opposition :

1/ Jean-Michel ROGER : Où en est le projet de déménagement de la mairie suite à vos différentes réunions sur ce point. (Daniel ayant souhaité ne pas être associé à ce projet)

Les réponses ont été apportées à cette question en cours de Conseil municipal.

2/ Jean-Michel ROGER : Avez-vous réalisé la visite de conformité sur le bâtiment agricole de la Ducheté (élevage escargots) ?

Une date d'inauguration est-elle prévue ?

Laurence GUILLEMINE : Concernant les inaugurations, je m'occupe de celles concernant les biens publics et aucunement de celles concernant les particuliers. Je vous laisse donc le soin de prendre contact avec les propriétaires de l'exploitation.

Concernant le dossier d'autorisation d'urbanisme relative au bâtiment hélicole de La Ducheté, je vais reprendre avec vous tout l'historique du dossier :

16/07/2015 : Dépôt d'une demande de Permis de construire pour la construction d'un bâtiment d'héliculture

22/07/2015 : Avis Maire défavorable

Demandes de pièces complémentaires prorogeant le délai d'instruction.

14/12/2015 : fin du délai d'instruction – La Mairie n'a pas donné son accord aux travaux. Le permis est délivré tacitement

22/07/2016 – Contrôle sur site de l'avancée des travaux : PV ne constatant aucune infraction au code de l'urbanisme.

26/10/2017 – Contrôle sur site de l'avancée des travaux : PV ne constatant aucune infraction au code de l'urbanisme.

A ce jour, la déclaration d'achèvement des travaux n'est pas parvenue en Mairie.

Un prochain contrôle aura lieu prochainement et/ou à l'achèvement des travaux.

Laurence GUILLEMINE : Je rappelle donc qu'il s'agit d'un permis tacite obtenu par absence de réponse de la Mairie. La Mairie n'avait aucunement les moyens de refuser ce permis de construire car le dossier respectait les règles d'urbanisme applicables. Toutefois, la Mairie n'a pas formellement autorisé le permis.

Des contrôles sont établis régulièrement, lorsque la preuve sera faite qu'il ne s'agit pas d'un élevage, les services de la Sous-préfecture seront saisis.

Corinne AVENDANO : On dit pourtant que le Maire a toujours le dernier mot pour l'accord des autorisations d'urbanisme ?

Laurence GUILLEMINE : Ici le Maire n'a pas souhaité signer l'accord sur le permis de construire car il ne pouvait décemment accepter ce qui pourrait résulter de la construction. Pour autant les pétitionnaires respectaient totalement les règles d'urbanisme applicables à l'époque, le Maire ne pouvait donc refuser le permis de construire en méconnaissance du droit applicable. Le choix a donc été fait de ne pas prendre position formelle et de laisser le temps valider tacitement la demande. Le permis de construire a été délivré mais sans signature du Maire.

Si vous savez que quelqu'un habite dans le bâtiment et qu'il ne s'agit donc pas d'un élevage, vous avez les moyens de nous alerter. Un contrôle sera effectué et les services préfectoraux saisis.

3/ Daniel BORIE : Serait-il possible de mettre le panneau école plus visible route de Joué ?

Laurence GUILLEMINE : De quel panneau s'agit-il ?

Jean-Michel ROGER : Avant l'ancienne poste, un panneau en partie caché ?

Stanislas BOMME : On ira vérifier sur place et modifier la signalétique si nécessaire.

4/ Daniel BORIE : L'arrivée des voitures route de Joué sur Erdre se faisant trop vite, serait-il possible de faire un aménagement spécifique au niveau de la chapelle pour que les habitants puissent sortir de leur propriété en toute sécurité ?

Stanislas BOMME : Ces aménagements sont situés en amont des entrées de bourg et relèvent de la responsabilité du département (hors agglomération) à qui une limitation de vitesse a été demandée.

5/ Corinne AVENDANO : Lors de la fête de la musique nous avons constaté que des véhicules stationnaient sur le trottoir dédié aux piétons cyclistes, au niveau du plateau route de Nort sur Erdre, serait-il possible de mettre des poteaux en bois (comme au niveau de la salle polyvalente) ?

Laurence GUILLEMINE : la protection des aménagements avait été faite pour le Duathlon car les travaux étaient en cours.

Stanislas BOMME : Lors de manifestation exceptionnelle et en cas de stationnement très ponctuel, le revêtement peut supporter la charge.

L'implantation de potelets ne doit s'envisager qu'en cas de stationnement répétitif. Le mauvais stationnement fait partie des incivilités qu'on ne peut prévoir.

Par ailleurs des personnes utilisent le « bateau à côté du passage piétonnier » pour se rendre sur le parking de la salle polyvalente, avec leur véhicule, serait-il possible de mettre également un poteau en bois ?

Stanislas BOMME : le réaménagement peut être revu. Il est prévu de faire un marquage au sol réglementaire de type ligne continue.

Clôture de la séance à 22h50

Avendano C.

Baron M.

Bomme S.

Bonic M.

Excusée

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Excusé

Haurais N.

Lasquellec M.

Lebacle S.

Roger J-M.

Macé M.

Veyrand B.